



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES PAYS-D'EN-HAUT MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 18 janvier 2017 à 19h30 en la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, lieu ordinaire des séances du conseil et conformément au code municipal, sont présents son honneur le maire, Yves Baillargeon, mesdames les conseillères, Lucie Robillard Barbeau, Françoise Tassé et monsieur le conseiller René Pelletier formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Mesdames les conseillères France Robillard Pariseau, Corina Lupu et monsieur le conseiller David Estail sont absents.

Monsieur Pierre Gagnon, Directeur général et secrétaire-trésorier, également présent, agit comme greffier.

Ouverture de la séance ordinaire du 18 janvier 2017

Monsieur le maire ouvre la séance ordinaire à 19h30 après constatation du quorum.

2017-01-1024 - Approbation de l'ordre du jour – séance ordinaire 18 janvier 2017

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance ;
Approbation de l'ordre du jour ;
Approbation procès-verbaux - séances extraordinaire et ordinaire ;

1. Administration

1. Acceptation des comptes à payer de la séance du mois de décembre 2016 ;
2. Transferts budgétaires ;
3. Dépôt des états de revenus et dépenses au 31 décembre 2016 ;
4. Adoption règlement 2016-36 - Règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2017 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité ;
5. Dépenses incompressibles ;
6. Excédent affecté au contrôle du myriophylle.

2. Sécurité publique

3. Transport et Voirie

4. Hygiène du milieu

5. Frais de financement

6. Urbanisme et environnement

1. Dépôt rapport du Service d'urbanisme et de l'environnement ;

7. Loisirs et culture

8. Varia



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

9. Correspondance

10. Période de questions

11. Clôture et levée de la session ordinaire

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce 18e jour du mois de janvier 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Tassé,
appuyé par madame la conseillère Lucie Robillard Barbeau,
et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal approuve, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4				x
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

2017-01-1025 - Approbation - procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2016

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Robillard Barbeau,
appuyé par monsieur le conseiller René Pelletier,
et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal approuve tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2016.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4				x
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

2017-01-1026 - Approbation procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2016 avec modifications

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Tassé,

appuyé par monsieur le conseiller René Pelletier,

et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal approuve tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2016.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4				x
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

Administration - 1

2017-01-1027 - Acceptation des comptes à payer du mois de décembre 2016 1.1

Les membres du conseil attestent avoir reçu la liste des comptes à payer pour la présente séance et en avoir pris connaissance.

ATTENDU QUE le comité d'administration a fait la vérification des comptes à payer à approuver pour le mois de décembre 2016, et qu'il recommande leur acceptation ;

Par conséquent,

il est proposé par madame la conseillère Françoise Tassé,

appuyé par madame la conseillère Lucie Robillard Barbeau,

et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer du mois de décembre 2016, telle que déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier, au montant de 46 489.06\$ et apparaissant dans le livre intitulé "PV - Comptes à payer", les salaires et DAS du mois de décembre 2016 au montant de 17 024.10\$ et les dépenses incompressibles au montant de 35 040.83\$, pour un total de 98 553.99\$.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4				x
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

3 de 10



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

2017-01-1028 - Adoption règlement 2016-36 - Règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2017 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité -1.4

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-36

Règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2017,
ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité.

Attendu qu'il y a lieu, pour la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, de prévoir des recettes afin de pourvoir aux dépenses de l'exercice financier 2017 ;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller, David Estall à la séance ordinaire du conseil, tenue le 21 décembre 2016 ;

Par conséquent,

il est proposé par monsieur le conseiller René Pelletier,
appuyé par madame la conseillère Lucie Robillard Barbeau,
et résolu unanimement ;

Qu'il soit statué et ordonné et il est par le présent règlement, statué et ordonné ce qui suit, à savoir :

Article 1 - Préambule

Que le préambule fasse partie intégrante du présent règlement.

Article 2 – Foncière

Que le taux de la taxe foncière générale, pour l'exercice financier 2017 soit établi à 1.0080\$/100\$ d'évaluation, pour tous les immeubles inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur, pour l'exercice 2017.

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.

Article 3 - Environnement

Que le taux de la taxe foncière pour l'environnement, pour l'exercice financier 2017 soit établi à .01500\$/100\$ d'évaluation, pour tous les immeubles inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur, pour l'exercice 2017.

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe

Article 4– Matières résiduelles (ordures, récupération, putrescibles et éco centre)

Que le taux de la taxe pour la cueillette, le transport et l'élimination des matières résiduelles (ordures, récupération, putrescibles et éco centre), pour l'exercice



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 4614-SPECIAL

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

financier 2017, soit établi à 260\$ pour chaque unité de logement ou de local inscrit au rôle d'évaluation, pour l'exercice 2017.

Qu'une taxe supplémentaire des matières résiduelles pour l'exercice financier 2017, au montant de 260\$ soit facturée pour chaque paire de bacs supplémentaire, de chaque unité de logement ou de local inscrit au rôle d'évaluation, pour l'exercice 2017.

Qu'une taxe supplémentaire des matières résiduelles pour l'exercice financier 2017, au montant de 260\$ soit facturée pour chaque bac noir supplémentaire, de chaque unité de logement ou de local inscrit au rôle d'évaluation, pour l'exercice 2017.

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.

Article 5 - Déneigement

Qu'une taxe spéciale de déneigement des chemins privés pour l'exercice financier 2017, au montant de 143.97\$ soit facturée pour chaque unité de logement ou de local sur des chemins privés (non municipalisés) desservie par le service de déneigement, inscrit au rôle d'évaluation, pour l'exercice 2017.

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.

Article 6 - Répartition

Lorsque la taxe foncière générale annuelle est supérieure à 300,00\$, le total du compte de taxes est réparti en six versements, dont le premier est dû trente jours après l'envoi du compte de taxes et le deuxième versement est dû 60 jours après le premier versement, le troisième versement est dû 45 jours après le deuxième versement, le quatrième versement est dû 45 jours après le troisième versement, le cinquième est dû 45 jours après le quatrième et le sixième est dû 45 jours après le cinquième.

Article 7 – Droit du deuxième versement et suivants

Même lorsque qu'un versement des taxes n'est pas fait avant ou à la date d'échéance, les autres versements ne seront pas dus immédiatement, à la date d'échéance des versements échus de l'exercice en cours et les intérêts ne se calculent que sur les sommes dues à la date du versement, c'est-à-dire que les citoyens ne perdent en aucun cas leur droit aux deuxième, troisième, quatrième, cinquièmes et sixièmes versements, advenant que l'un ou l'autre des versements ne soient pas faits à échéance.

Article 8 – Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt pour tout compte de taxes ou autre compte échu est de 20% l'an pour l'exercice financier 2017.

Article 9 – Taux de pénalité

Le taux de pénalité pour tout compte de taxes et autre compte échu est de 5% l'an pour l'exercice financier 2017.

Article 10 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

6 de 10



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

Donné à Lac-des-Seize-Îles ce 18^e jour du mois de janvier 2017.

Pierre Gagnon, oma
Directeur général et secrétaire-trésorier

Yves Baillargeon
Maire

Avis de motion: 21 décembre 2016
Adoption du règlement :
Avis public d'adoption :
Certificat d'affichage :
Mise en vigueur :

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4				x
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

2017-01-1029 - Dépenses incompressibles - 1.5

Par conséquent,

il est proposé par monsieur le conseiller René Pelletier,

appuyé par madame la conseillère Françoise Tassé,

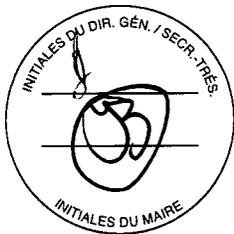
et résolu unanimement ;

Que les membres présents du conseil d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles à même le budget 2017 par les fonctionnaires autorisés, tel que décrit dans le tableau ci-dessous pour chacun des postes d'objet du grand livre. Qu'un rapport de ces dépenses soit transmis aux membres du conseil chaque mois et que ces dépenses fassent parties intégrante des procès-verbaux de chacune des séances ordinaires du conseil et déposés aux archives pour en faire partie intégrante.

Les dépenses incompressibles faisant partie des catégories d'objets suivants, à savoir :	
Catégories	
100	Salaires
200	Cotisation
300	Communication - Transport
400	Services administratifs, professionnels & autres
500 à 529	Location (contrat)
680	Services publics
800	Frais de financement
951	Quote - Part

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4				x
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

2017-01-1030 - Excédent affecté au contrôle du myriophylle - 1.6

ATTENDU QU'il y a eu en 2016 une taxe pour le contrôle du myriophylle qui a généré un revenu de 30 123.61 \$;

ATTENDU QUE la dépense réelle pour le contrôle du myriophylle en 2016 a été de 13 800.00 \$;

Par conséquent,

il est proposé par madame la conseillère Françoise Tassé,

appuyé par madame la conseillère Lucie Robillard Barbeau,

et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal affecte l'excédent de 16 323.61 \$ dans un excédent affecté au contrôle du myriophylle.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4				x
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

Sécurité publique

Urbanisme et environnement

Dépôt rapport du Service d'urbanisme et de l'environnement - 6.1

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres présents du conseil le rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement relativement aux travaux effectués au mois de décembre 2016 et le dépose aux archives pour en faire partie intégrante.

Loisirs et Culture

Varia

Correspondance

Période de questions

La période de questions a duré environ 9 minutes.

- Commentaires de Madame McDonald sur :
 - Les annonces dans le journal;

9 de 10



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

- Le déneigement de la piste cyclable;
- La deuxième entrée sur la rue Lapierre pour le stationnement.

2017-01-1031 - Clôture de la séance ordinaire du 18 janvier 2017

il est proposé par madame la conseillère Françoise Tassé,
appuyé par madame la conseillère Lucie Robillard Barbeau,
et résolu unanimement ;

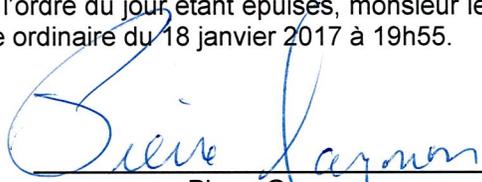
QUE le conseil municipal clôture la séance ordinaire du 18 janvier 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4				x
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

Levée de la séance ordinaire du 18 janvier 2017

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le maire, Yves Baillargeon lève la séance ordinaire du 18 janvier 2017 à 19h55.



Pierre Gagnon, oma
Directeur général et secrétaire-trésorier



Yves Baillargeon
Maire